

DEC201058DRH

Décision portant nomination de Mr Eric CHAREYRE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric CHAREYRE, IRHC, adjoint à la déléguée en charge du service mutualisé d'Ile-de-France, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction déléguée aux cadres supérieurs, du 15 juin 2020 au 14 juin 2021.

Sa mission a pour objet de piloter et d'animer les réseaux cadres.

Article 2

Du 15 juin 2020 au 14 juin 2021, M. Eric CHAREYRE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juin 2020



Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC 201094DR01

Décision portant désignation de M. Olivier Rouleau aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR 7182 intitulée ICMPE.

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 191237DGDS du 1^{er} janvier 2020 nommant M. Daniel Grande, directeur de l'UMR 7182 intitulé Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Olivier Rouleau le 08/02/2017 par SGS ;

Vu l'avis du CRHSCT de la Délégation Ile-de-France Villejuif le 5 mars 2020.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Olivier Rouleau, Ingénieur d'Etudes Hors Classe, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2024, sous réserve du renouvellement du certificat de formation PCR expirant le 30/08/2022.

Article 2 : Missions¹

¹ [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

M. Olivier Rouleau exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 13 mai 2020

Le directeur de l'unité
Daniel Grande



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France
Villejuif



Visa de Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Président de l'Université Paris- Est Créteil Val de
Marne (ou son délégataire)

